



Berne, le 22 avril 2014

Circulaire du Bureau international

66

Russie (Fédération de) – Emissions illicites  
de timbres-poste «Jeux olympiques  
de Londres»

Madame, Monsieur,

Le Ministère des télécommunications et des communications de masse de la **FÉDÉRATION DE RUSSIE** me prie d'informer les Pays-membres de l'UPU qu'un ensemble de timbres consacrés aux 30<sup>es</sup> Jeux olympiques, qui ont eu lieu à Londres, prétendument émis par l'opérateur désigné russe a été publié de manière illégale (v. illustrations 1 et 2 en annexe 1). Le produit comporte les caractéristiques suivantes:

- Année d'émission: 2012.
- Pays d'émission: «Russie, Altai».

L'opérateur désigné russe n'a jamais émis les produits susmentionnés et n'a nullement l'intention de le faire. Ces timbres-poste ont été émis de manière illicite et doivent être considérés comme des produits de contrefaçon.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Juliana Nel  
Directrice du développement des marchés

Illustration 1



Illustration 2

